

Vitry-en-Charollais Usine de méthanisation : Vitry résiste

Vendredi, lors de la réunion du conseil municipal de Vitry, les élus ont délibéré sur le budget, l'achat d'un terrain pour des logements, l'usine de méthanisation et le différend qui les oppose à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) concernant la zone de Barberèche.



La Zac de Barberèche a encore de nombreux terrains libres Photo Maryvonne BIDAULT

Après le vote du budget présenté par Mme Dard, perceptrice, les conseillers ont décidé de maintenir le taux des taxes foncières, d'habitation et sur les entreprises au niveau de 2015. Il a été décidé la création d'un budget annexe pour l'achat du futur terrain destiné à la construction de logements pour les aînés, pour l'Office public d'aménagement et de construction (Opac) et pour les particuliers.

Les élus ont à l'unanimité soutenu le maire, Daniel Therville, d'engager un recours gracieux afin d'invalider l'arrêté préfectoral autorisant l'installation d'une usine de méthanisation sur le site CRI/Eternit. Celui-ci sera transmis avant le 8 avril. Sans réponse dans les deux mois, le tribunal administratif de Dijon sera saisi.

Conjointement avec les associations Bon Air à Vitry et CPECB (Comité de protection de l'environnement en Charolais-Brionnais), des élus se sont rendus à Obernai, dans le Bas-Rhin, où une usine de même type est en fonctionnement. Cette visite confirme l'impossibilité de cohabitation d'une telle installation avec une zone d'habitations et une zone commerciale comprenant quatre restaurants et un hôtel.

Des rencontres avec les élus politiques du département ont permis d'exprimer les avis de chacun.

Paray, Digoin et Vitry contre la CCI

Autre dossier évoqué à la veille d'une rencontre entre les acteurs concernés : la dissolution au 1er janvier 2017 du syndicat gérant la zone de Barberèche, les compétences économiques étant transférées à la nouvelle intercommunalité. « Cette situation est unique en France », a précisé Éric Moreau, président du Syndicat de cette ZAC de 34 hectares. Il a exposé la complexité liant les trois communes Digoin, Paray, Vitry et la Chambre de Commerce et d'Industrie. De 1976 à 2015, ce sont les communes qui ont eu à charge les frais de cette zone. Vitry a ainsi dépensé 114 200 €, correspondant au remboursement du prêt de cautionnement, la voirie et l'entretien. Cependant, c'est la CCI qui en est devenue propriétaire, d'où l'importance pour les communes de bien négocier cette dissolution.

Maryvonne Bidault (CLP)